

## ARCHITECTURE METISSEE ET PATRIMOINE.

### I./ L'URBANISME COLONIAL FRANCAIS AU MAROC : UN TOURNANT IDEOLOGIQUE...

Dernier en date des pays à avoir été placé sous régime du Protectorat Français, le Maroc va être utilisé comme terrain d'essai, quasi expérimental, de nouvelles pratiques urbaines au service de la domination coloniale.

Du point de vue qui nous intéresse, problématique des rapports entre ville musulmane, ville coloniale et patrimoine, ces nouvelles pratiques urbaines sont, nous semble-t-il, au carrefour de trois phénomènes :

- les acquis de l'expérience coloniale en la matière notamment en Algérie et en Tunisie.
- la marginalisation du système de production urbaine précoloniale.
- le recours à des figures urbanistiques modernes pour la conception et l'aménagement de villes nouvelles.

Dans les phases précédentes du colonialisme français, militaires et colons s'installaient dans les agglomérations urbaines précoloniales, au Maghreb, dans les médinas. L'appropriation physique des tissus urbains préexistants se faisait au prix de multiples destructions pour le réaménagement d'un cadre bâti qui ne pouvait abriter, sans mutilations, des modes de vie et des usages auxquels il n'était pas destiné. Cette pratique de l'espace disputé, au sein même des médinas, s'est révélée insatisfaisante. Elle conduisait à la destruction et à la destruction des tissus urbains précoloniaux sans pour autant fournir les conditions spatiales requises à l'installation et aux activités des européens. Progressivement, la tendance évolue vers la séparation des deux agglomérations et, au début du siècle, vers une prise de conscience aigüe de l'incompatibilité entre deux ordres urbains. (1)

A ce constat, va succéder une théorisation de la séparation entre la cité musulmane et la ville coloniale qui constitue un tournant majeur, un changement historique entre l'urbanisme colonial qui a marqué la phase précédente dans les colonies françaises et celle qui s'ouvre avec Lyautey au Maroc sous Protectorat français : "L'expérience de trop de villes algériennes était là pour nous l'enseigner. Il était donc bien simple, puisque l'on devait en sortir, de commencer par se mettre dehors. C'est de là qu'est partie notre conception initiale. Toucher le moins possible aux villes indigènes. Aménager à leurs abords, sur les vastes espaces encore libres, la ville européenne, suivant un plan réalisant les conditions les plus modernes, (...)" (2)

C'est au Maroc que ces principes généraux vont être expérimentés pour la première fois et c'est en ce sens que l'urbanisme colonial y fut, à bien des égards, novateur.

### II./ ... ET METHODOLOGIQUE.

Résident général et chef de l'armée, Hubert LYAUTEY décide, dès le début du Protectorat de la République française au Maroc, en 1912, le transfert de la capitale du pays de Fès à Rabat, la création de part et d'autre de Rabat, d'un port moderne à Casablanca et au nord, d'une ville nouvelle qui portera son nom jusqu'à l'indépendance, Port Lyautey (Kénitra). Ces options engendrent un brusque déplacement du centre de gravité du pays des deux grandes capitales régionales de l'intérieur, Fès et Marrakech, vers le littoral atlantique.

Par ailleurs, il fait venir au Maroc des urbanistes pour concevoir l'aménagement des agglomérations européennes et impose le respect des règles qu'il avait énoncées pour la composition de ces nouveaux ensembles urbains. Règles auxquelles urbanistes et juristes vont, en étroite collaboration, donner forme, puisqu'en même temps que l'élaboration des plans, celle d'une réglementation permettant leur application était nécessaire. Cette tâche est confiée à Guillaume de Tarde, Directeur des Affaires Civiles, qui met au point une législation nettement en avance sur les législations analogues en Europe. (3)

Chargé de la Direction des Services d'Architecture et d'Urbanisme du Protectorat, Henri PROST, architecte urbaniste, lauréat du concours international d'aménagement de l'ancienne enceinte fortifiée d'Anvers en 1910, se voit confier la conception et l'aménagement de dix villes nouvelles, dont celle de Rabat. Arrivé au Maroc en 1914, il y restera plus de dix ans en tant qu'urbaniste officiel de Lyautey.

Ainsi cette époque est donc également marquée par la mise en place d'une administration spécialisée, dotée d'une législation propre et spécifiquement chargée de la conception et de la réalisation des agglomérations nouvelles. Du point de vue qui nous intéresse, nous limiterons à l'exemple de Rabat, considérée comme une des plus grandes réussites de Prost, l'étude des significations de cette nouvelle tendance de l'urbanisme colonial.

### III. / RABAT VILLE PRECOLONIALE.

Au moment de sa fondation par la dynastie almohade au XII<sup>ème</sup> siècle, la ville de Rabat a été dotée d'une magnifique enceinte percée de portes monumentales et enserrant une superficie d'environ quatre cents hectares. A l'intérieur de cette aire urbanisée, face à la citadelle qui s'élève à pic sur l'océan atlantique et surplombe l'estuaire du Bou Regreg dont elle commande l'entrée, s'étend une mosquée grandiose, inachevée, dominée par un minaret colossal, la Tour Hassan, qui déploie vers le ciel un somptueux décor. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, le site allait s'enrichir de quelques vestiges, mais ce n'est qu'au XVII<sup>ème</sup> siècle, avec l'arrivée des andalous, musulmans réfugiés d'Espagne, que la médina, sur une superficie d'une centaine d'hectares, allait connaître la configuration spatiale qu'elle devait conserver dans ses grandes lignes, jusqu'au Protectorat français (4).

### IV. / RABAT VILLE NOUVELLE.

"Rabat ville nouvelle, siège de la Résidence Générale, est un des plus beaux sujets pouvant tenter un architecte" (5). Cette ville nouvelle est réalisée à proximité immédiate des remparts, dans un espace qui est en fait l'espace d'extension naturel de la médina et où se trouvaient le palais du Sultan et divers monuments et édifices isolés (6).

Cernant ainsi la médina, la ville nouvelle est subdivisée en zones distinctes. Cette pratique de zoning dans le plan d'aménagement (7), une innovation à l'époque, fait que la cité musulmane apparaît comme une zone homogène autonome parmi d'autres.

L'ossature générale de la nouvelle agglomération est basée sur deux mouvements perpendiculaires de circulation, est-ouest et nord-sud. Ce second courant de circulation correspond à d'anciennes pistes et prolonge, à partir des portes de la muraille andalouse, les principales artères de la médina dans la ville européenne.

L'une de ses pistes est devenue l'axe principal de la nouvelle agglomération où toute l'activité administrative est groupée : l'avenue de Dar El Maghzen a valeur de symbole dans cette composition d'ensemble qui tente de créer une harmonie particulière entre les deux entités urbaines. En effet, cette artère les traverse et les relie aux pôles du pouvoir qui coexistent sous le régime du Protectorat. Bordée d'immeubles aux portiques dans sa première partie, elle s'élargit d'une allée de palmiers dans une séquence plus majestueuse, plus monumentale, principalement encadrée d'édifices publics aux volumes et façades finement composés et décorés elle se subdivise enfin, au-delà d'une ancienne mosquée, pour desservir, d'un côté, la Résidence Générale et, d'un autre côté, le palais du Sultan.

La conception de la ville nouvelle devait également tenir compte d'un autre impératif majeur. "Il y avait un autre motif qui n'avait jamais été manifesté par aucun gouverneur civil ou militaire : le désir de conserver l'esthétique si particulière des cités indigènes d'un pays parvenu au XXème siècle sans avoir été influencé par la civilisation moderne." (8)

A Rabat cela nécessitait la préservation de la beauté d'un site et la conservation, dans un cadre harmonieux, de nombreux monuments de valeur et de vestiges du passé. "Ayant déterminé les endroits d'où le panorama est le plus impressionnant et le plus caractéristique, il (Prost) fit décider qu'en ces points, les premiers plans s'inscrivant dans le champ du regard, seraient aménagés en jardins. Et c'est ainsi que furent respectées les magnifiques perspectives : de la Tour Hassan sur l'estuaire du Bou Regreg ; de la résidence sur Rabat et Salé ; de la plateforme de l'aguedal sur l'enceinte des vieux murs." (9)

Plus, peut-être, que dans les autres villes nouvelles qu'il a conçues, la composition d'ensemble de Rabat témoigne de manière éloquente d'une tentative de créer une harmonie particulière entre les deux entités urbaines.

Mais cette harmonie urbaine à laquelle Prost a consacré tous ses talents s'est-elle exprimée dans les deux villes juxtaposées de la même manière ? Quel a été le processus d'harmonisation entre deux ordres urbains jugés de fait, et au départ, incompatibles.

#### V. / LA VALORISATION D'UN PASSE DANS UN FUTUR EXPROPRIÉ.

Si la ville coloniale témoigne avant tout, dans son tracé et sa réalisation, d'un souci de rationalité qui puise ses méthodes dans une nouvelle doctrine urbaine, le traitement de la ville musulmane témoigne par contre, à travers le statut qui lui est conféré, d'un souci d'esthétisme qui la condamne à l'inertie. En fait, la théorie de la séparation imposée par Lyautey va engendrer un changement de perception et de traitement des villes musulmanes.

Perçues auparavant comme des univers sans art et sans ordre, comme des villes sans plan, comme des labyrinthes, les médinas vont être "intégrées" dans les villes nouvelles, spatialement annexées sous forme de zone homogène, asphyxiées de l'extérieur et réduites, par d'excessives contraintes à une inertie qui fige "leurs merveilleux aspects panoramiques" en de "superbes points de vue pour les principales perspectives des villes modernes" (10). Cela faisant, la ville coloniale privait la cité musulmane de son développement endogène (11). En d'autres termes, elle s'appropriait son futur tout en respectant son passé qu'elle préservait et mettait en scène.

Toute l'ambiguïté de cette politique urbaine coloniale est dans cette pratique paradoxale de valorisation d'un passé dans un futur exproprié.

C'est dans cette perspective que l'on comprend mieux l'efficacité "d'une nouvelle figure urbanistique, apparue ailleurs et en relation avec d'autres problèmes, mais dont la forme générale apportait une réponse satisfaisante à une politique urbaine coloniale 'moderne' fondée sur l'idée de protectorat" (12).

D'où l'expression que revêt un conflit dans le domaine bâti et plus précisément dans la problématique des rapports entre ville européenne et ville musulmane, la première exprimant la puissance du progrès qu'elle impose sur la base de critères extérieurs à la seconde qui est maintenue drapée dans un passé qui n'est pas celui de l'autre.

L'idéologie de cette forme d'intégration recouvre en fait un conflit de concepts aux plans diachronique et diatopique et l'harmonisation tentée entre les deux entités urbaines repose sur une hiérarchisation idéologique des valeurs historiques.

#### VI. / LA QUESTION DU PATRIMOINE : HERITAGE CULTUREL ET BIEN APATRIDE.

Une architecture métissée (13), au sens de nourrie par deux systèmes de référence, s'exprime aujourd'hui dans les tracés, les places, les grands axes, l'ordonnance urbaine et architecturale et fait partie du paysage actuel de Rabat, comme de nombreuses villes du Maroc.

Cette architecture métissée, que l'on trouve également dans bien des pays et régions du monde qui ont connu l'occupation coloniale, témoigne d'une étape historique du développement de leur cadre bâti et de l'introduction d'un autre ordre urbain dont les conséquences ne se réduisent pas au seul cadre physique.

Bien qu'appropriés différemment, dès l'avènement des indépendances nationales, ces héritages existent encore et constituent parfois des ensembles architecturaux importants qui font partie intégrante de parcs urbains qui se sont développés et étendus depuis.

Comment, dans les contextes urbains où coexistent des fragments urbains aux références hétérogènes et liés par le destin dans une histoire commune, formuler, après plusieurs décennies d'indépendance nationale, la question du patrimoine ?

Peut-on encore dissocier, dans la plupart des cas de figure, après bien plus d'un demi-siècle de cohabitation et d'interpénétration, deux entités urbaines véritablement distinctes et autonomes, qui seraient, l'une, héritage séculaire et bien culturel d'un patrimoine national, l'autre, héritage colonial et bien devenu apatride depuis l'indépendance ?

Ne serait-ce pas plutôt la problématique même de leurs rapports qui est à envisager et à dégager d'études comparatives, dans différentes régions du monde, mettant en évidence leurs significations relatives dans des contextes évolutifs et leurs influences réciproques à travers l'histoire des dominations coloniales et des indépendances nationales, telle qu'elle a été inscrite dans l'espace ?

Le recul historique est-il suffisant pour permettre des lectures différenciées de ces héritages ? Permet-il d'avancer progressivement que des reconnaissances d'ordres et de points de vue multiples ne sont pas incompatibles ?

## NOTES.

- (1) "Il y a, à l'origine de la mutilation et même souvent de la disparition des villes indigènes, dans les pays où s'installe l'Européen, la tendance toute naturelle, forcée même au début, à s'installer là où se trouvent la vie et les affaires, c'est-à-dire dans la ville indigène. A très bref délai chacun s'y gêne et en souffre (...) toutes les habitudes tous les goûts s'opposent. Peu à peu, la ville européenne chasse le natif, sans pour cela réaliser les conditions indispensables à notre vie moderne, de plus en plus étalée et trépidante. En somme, il faut toujours, et vite, finir par sortir de la ville indigène et créer de nouveaux quartiers. Mais il est alors trop tard : le mal est fait ; la ville indigène est polluée, sabotée ; tout le charme en est parti et l'élite de la population l'a quittée". Lyautey, "Paroles d'action. 1900-1926" Paris, 1927, p.453.
- (2) Ibid.
- (3) A noter, entre autres, l'institution des plans d'aménagement dès 1914, alors qu'ils ne furent institués en France qu'en 1919.
- (4) et (6) Cf. fig. I
- (5) Henri Prost "Le développement de l'urbanisme dans le Protectorat du Maroc", in "l'Urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux. Communications et Rapports du Congrès International de 1931". T.1, Ed. Delaunay, Paris, 1932, p.65.
- (7) Le principe du zoning était régulièrement appliqué dans la composition des villes nouvelles où l'on distinguait nettement le quartier indigène, le quartier militaire, la zone administrative, la zone industrielle, la zone d'habitation, etc." (...) autant de villes distinctes ayant leur physionomie et leur statut propres". Guillaume de Tarde, "L'urbanisme en Afrique du Nord", in "l'urbanisme aux colonies ..." op. cit. p.30.
- (8) H. Prost, op. cit. p.60. A noter, la création, dès 1912, d'un "Service des Beaux Arts et Monuments Historiques" chargé de la conservation des ensembles architecturaux anciens.
- (9) J. Marrast, "L'oeuvre de Henri Prost", Publication de l'Académie d'Architecture, Paris, 1960, p. 60.
- (10) H. Prost, op. cit., p. 60.
- (11) Cf. "Urbanisme, idéologie et ségrégation", de M. Jolé, A. Khatibi et M. Martensson. Annales Marocaines de Sociologie, Rabat. 1970.
- (12) F. Béguin et coll. "Arabisations, limites et grands tracés" Corda 1978, Paris, p. 146. En ce qui concerne la modernité de cet urbanisme, Lyautey en rend hommage à Prost : "Cette conception, dans son ensemble, ce n'est certes pas moi qui en ai l'honneur, mais avant tout M. Prost, le très grand urbaniste qui s'était pénétré de très intéressantes conceptions américaines, allemandes, les avait déjà appliquées en Belgique et en apportait au Maroc l'aubaine de son expérience et de ses larges vues". (In "Paroles d'action" op. cit., p.453).
- Toujours en ce qui concerne cette "modernité" : "Le fait est que l'expérience marocaine a constitué pendant longtemps, au moins jusqu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale, une référence et un modèle pour tout ce qui pouvait être tenté en matière d'urbanisme colonial"
- F. Béguin, op. cit., p. 44.
- (13) Cf. "Le patrimoine architectural témoin des cultures" par M. Parent, in "Historic buildings, their significance and their role in today's cultural setting". Proceedings of the first International Congress on Architectural Conservation. Université de Bâle, Suisse, 1983.

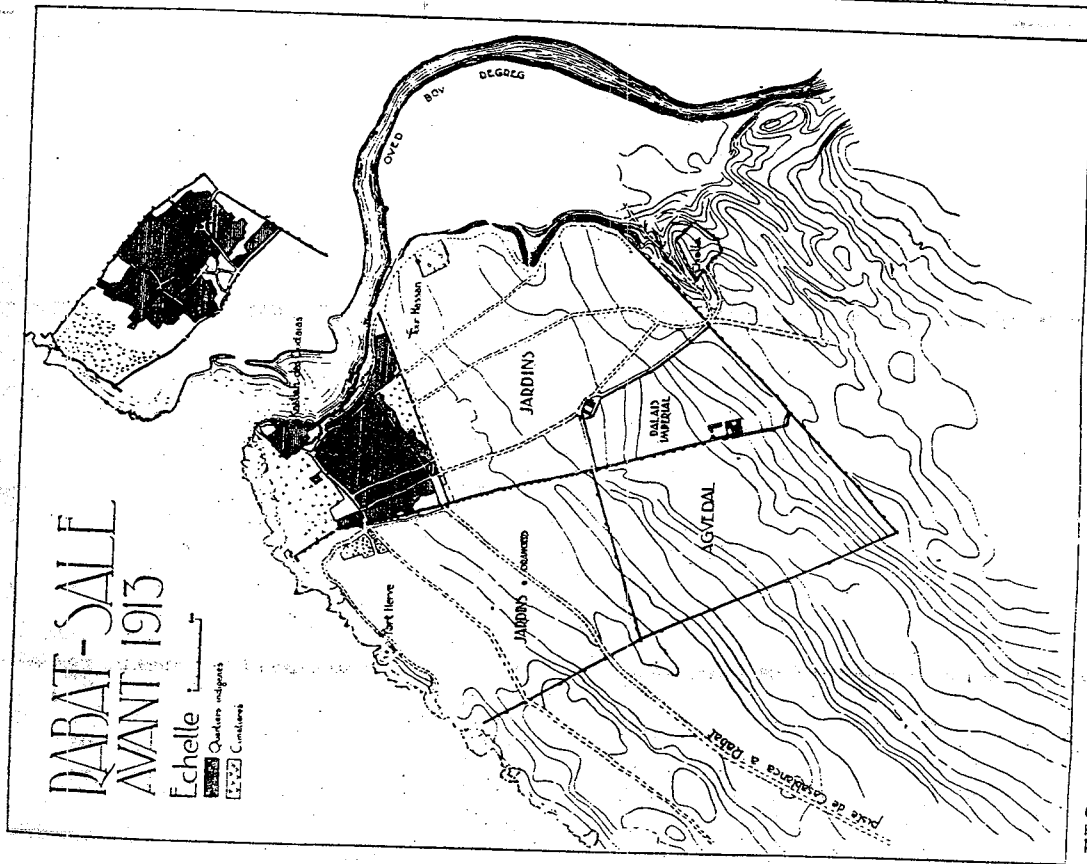


FIG. I : Plan de Rabat-Salé avant 1913. A noter les anciennes pistes qui relient la médina aux portes de l'enceinte almohade et à celles du rempart extérieur alaouite élevé au début du XIXe siècle.

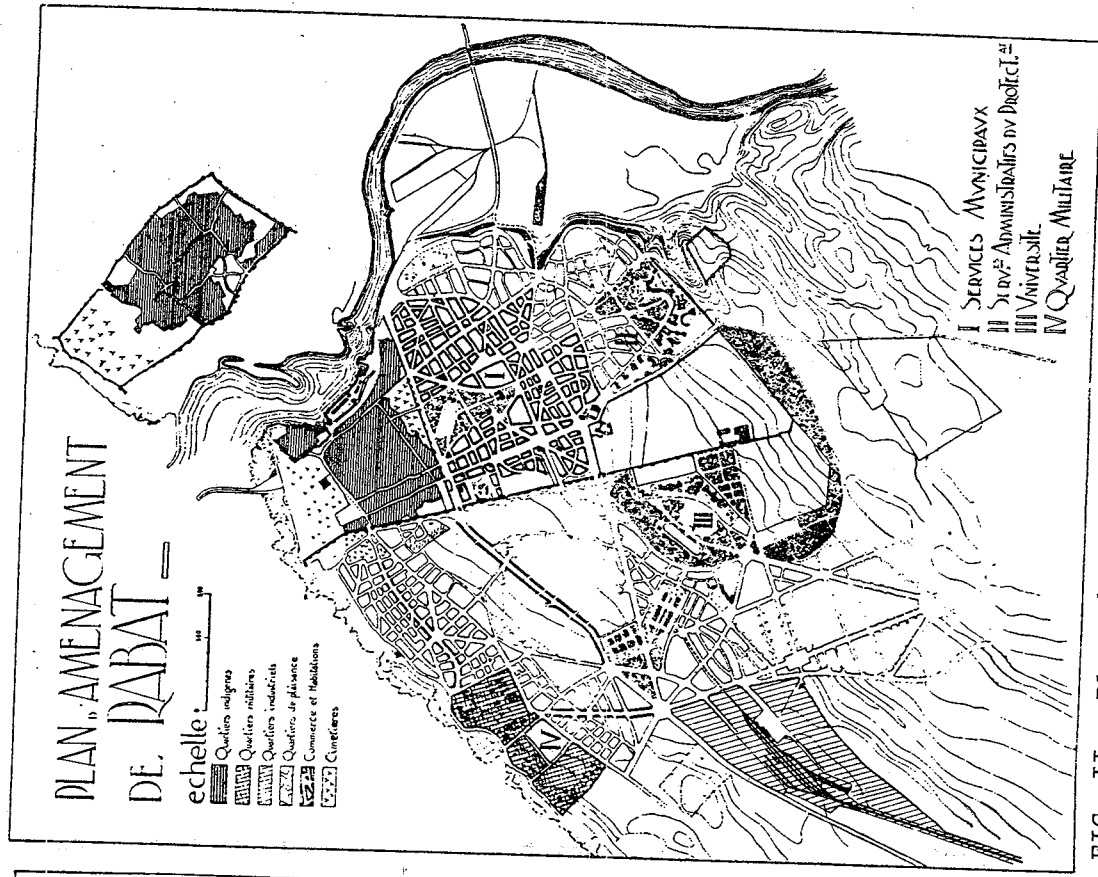


FIG. II : Plan d'Aménagement de Rabat établi par Henri PROST. A noter le prolongement des artères de la médina par les avenues de la ville coloniale et l'emplacement de la Résidence Générale à proximité du Palais du Sultan.

## MIXED ARCHITECTURE AND PATRIMONY.

Through the example given of the city of Rabat, through the history of its urban development - which started from the foundation of the city itself at the beginning of the century, to the creation of a new colonial town under the French Protectorate in Morocco - the problematical question raised in this communication remains that of the relationship which may exist between a Muslim city, a colonial city and the patrimony.

A mixed architecture, fed by two different systems of reference, can be observed today in the lay-outs, sites, major axes, urban and architectural arrangements of the city which is part of present day Rabat and which is also the case for numerous cities in Morocco.

This mixed architecture - which can also be observed in many countries and regions of the world which have been subjected to colonial occupation - is the testimony of an historical step toward the development of the framework and the establishment of a new urban order, the consequences of which are not limited to the mere physical structure.

Though they may have been appropriate in different ways at the time of the countries' national independence, those patrimonies still exist today, some of which sometimes constitute important architectural units which form part of urban parks which have been developed and spread since then.

How can we - after many decades of independence - formulate the question of how patrimonies in the urban context in which various urban fragments, composed of heterogenous influences and linked by a common history, are mixed together ?

Can we still dissociate from examples and after more than fifty years of cohabitation and interpenetration, two urban entities which are evidently different and autonomous and which would be, on one hand, the secular heritage of the cultural property of a national patrimony and, on the other hand, the colonial heritage of a property which became stateless after independence ?

It would be better to consider the problematic question of their inter-relationship, as it has been engraved in space, and to focus on comparative studies that have been undertaken in different regions of the world and which would underline their relative significances in the evolving contexts and in their reciprocal influences through the history of colonial dominations and national independences.

Is the historical perspective sufficient enough to allow for an understanding of all the diversified documents written on those heritages ? Does it make it possible to put forward the fact that it is not incompatible for recognising the existence of various orders and points of view ?

## ARCHITECTURE METISSEE ET PATRIMOINE.

A travers l'exemple de la ville de Rabat, de son développement urbain, de sa fondation jusqu'à la réalisation, au début du siècle, d'une ville nouvelle, ville coloniale sous le régime du Protectorat français au Maroc, la question introduite dans cette communication est celle de la problématique des rapports entre ville musulmane, ville coloniale et patrimoine.

Une architecture métissée, au sens de nourrie par deux systèmes de référence, s'exprime aujourd'hui dans les tracés, les places, les grands axes, l'ordonnance urbaine et architecturale et fait partie du paysage actuel de Rabat, comme de nombreuses villes du Maroc.

Cette architecture métissée, que l'on trouve également dans bien des pays et régions du monde qui ont connu l'occupation coloniale, témoigne d'une étape historique du développement de leur cadre bâti et de l'introduction d'un autre ordre urbain dont les conséquences ne se réduisent pas au seul cadre physique.

Bien qu'appropriés différemment, dès l'avènement des indépendances nationales, ces héritages existent encore et constituent parfois des ensembles architecturaux importants qui font partie intégrante de parcs urbains qui se sont développés et étendus depuis.

Comment, dans les contextes urbains où coexistent des fragments urbains aux références hétérogènes et liés par le destin dans une histoire commune, formuler, après plusieurs décennies d'indépendance nationale, la question du patrimoine ?

Peut-on encore dissocier, dans la plupart des cas de figure, après bien plus d'un demi-siècle de cohabitation et d'interpénétration, deux entités urbaines véritablement distinctes et autonomes, qui seraient, l'une, héritage séculaire et bien culturel d'un patrimoine national, l'autre, héritage colonial et bien devenu apatride depuis l'indépendance ?

Ne serait-ce pas plutôt la problématique même de leurs rapports qui est à envisager et à dégager d'études comparatives, dans différentes régions du monde, mettant en évidence leurs significations relatives dans des contextes évolutifs et leurs influences réciproques à travers l'histoire des dominations coloniales et des indépendances nationales, telle qu'elle a été inscrite dans l'espace ?

Le recul historique est-il suffisant pour permettre des lectures différenciées de ces héritages ? Permet-il d'avancer progressivement que des reconnaissances d'ordres et de de points de vue multiples ne sont pas incompatibles ?